

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

---

## SOUTIEN ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN CAS DE CRISE ÉNERGÉTIQUE - (N° 860)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 89

présenté par  
Mme Corneloup

-----

## ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« cinquante »

le nombre :

« 250 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :

« 10 »

le nombre :

« 20 ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 6, substituer au mot :

« cinquante »

le nombre :

« 250 ».

IV. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :

« 10 »

le nombre :

« 20 ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est d'étendre le bénéfice du mécanisme de fourniture de gaz de dernier recours aux clients non domestiques de taille « petite entreprise ».